

<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	---

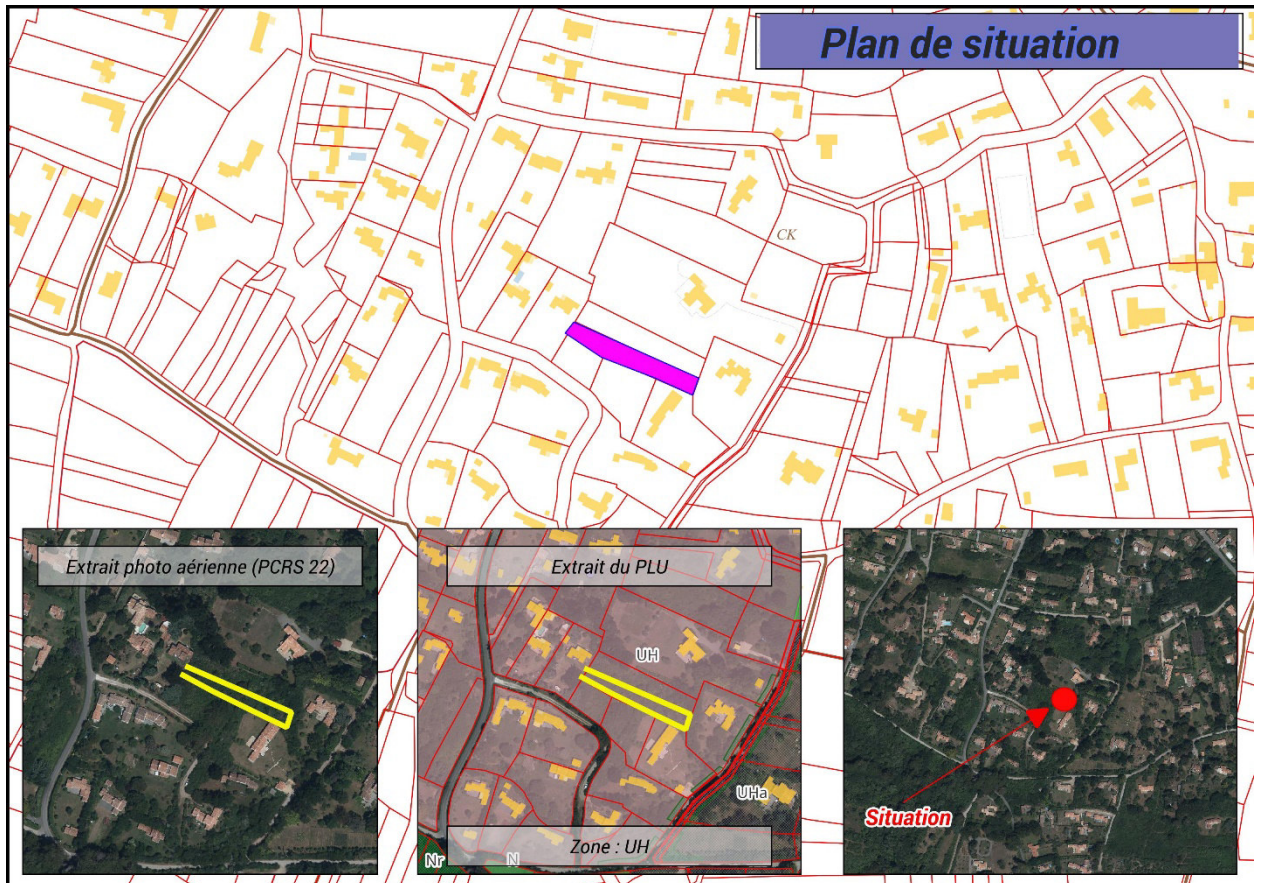
121-Vente d'un Immeuble Communal, Lieu-dit « Les PRÉS »

Rapporteur : Isabelle CADOU

L'immeuble (terrain nu) situé *Lieu-dit « Les PRÉS »* (parcelle cadastrée 113 CK 188 - 860m² - zone UH au Plan Local d'Urbanisme), est proposé à la vente à M. & Mme PERRIQUET Benoit & Emilie au prix de 150.500,00€ (175€/m²).

Le bien objet de la vente était inclus dans la dernière procédure des Biens Sans Maître.

M. et Mme PERRIQUET avaient manifesté leur souhait d'acquisition.



Plan de situation

Considérant l'accord sur les modalités de cession/acquisition du bien au prix de 150.500,00€ acceptées par les deux parties ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Foncier de février 2024 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-15037 en date du 28 février 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

VOTANTS : 22 Abstention : 1 : Dany HERBRETEAU, Contre 1 : Line CHARUAU ; POUR : 20

- ♦ **CEDE** l'immeuble cadastré 113 CK 188 - 860m² à M. & Mme PERRIQUET Benoit & Emilie au prix de 150.500,00€ (175€/m²). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs) ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Général].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU